



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 n) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
statistiques des incapacités

Statistiques des incapacités

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

Résumé

On trouvera dans le présent rapport, établi en application de la décision 2017/228 du Conseil économique et social et conformément à la pratique établie, un aperçu des activités menées par les principales parties prenantes dans le domaine des statistiques des incapacités. Il est composé d'une partie préparée par l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle figure une description des activités de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, des commissions régionales et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et d'une deuxième partie préparée par le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, dans laquelle il y décrit ses activités.

Les questions que la Commission est invitée à examiner sont présentées au paragraphe 72.

* E/CN.3/2018/1.



I. Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est énoncé dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, accorde aux personnes handicapées une grande attention dans le contexte du développement, eu égard en particulier aux principes voulant que personne ne soit laissé-pour-compte et qu'une aide soit apportée d'abord aux plus défavorisés. Les personnes handicapées y sont décrites comme appartenant à un groupe de personnes vulnérables auxquelles il faut donner des moyens d'action. Il y est souligné qu'aux fins du suivi et de l'examen de sa mise en œuvre, il faudra disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, afin de mesurer les progrès accomplis et de garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte, ces données étant essentielles à la prise de décisions. Dans ce contexte, l'engagement a été pris d'apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes. En outre, la Convention relative aux droits des personnes handicapées (résolution 61/106 de l'Assemblée générale) engage les États qui y sont parties à recueillir des informations appropriées, y compris des données statistiques et résultats de recherches, qui leur permettent de formuler et d'appliquer des politiques visant à donner effet à la Convention et à lever les obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits. Les États parties sont invités à diffuser ces statistiques et à veiller à ce qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées et aux autres personnes.

2. La quantité de données disponibles sur les incapacités a fortement augmenté au fil des années, le nombre de pays de toutes les régions du monde les recueillant n'ayant cessé de croître depuis les années 1980, du fait essentiellement des efforts constants qui sont consentis, à l'échelon international, pour tenir compte des droits des personnes handicapées et prendre en considération les incapacités dans les programmes de développement nationaux. Toutefois, les chiffres relatifs aux incapacités restent très disparates, à la fois entre et dans les pays. Les différences observées font ressortir la diversité des expériences et des compétences de chaque pays, ainsi que des contextes culturels dans lesquels s'inscrivent l'identification et la mesure des incapacités.

3. Des décisions essentielles doivent être prises pour aider les pays à intégrer les personnes handicapées dans leur programme national de développement de façon concrète et mesurable, comme il leur est demandé dans le Programme 2030 et dans la Convention. À des fins de suivi, il est urgent de disposer de statistiques fiables et de grande qualité, nonobstant les difficultés évoquées au paragraphe 2. On sait qu'une stratégie à long terme est nécessaire pour suivre une approche globale en vue de faire des progrès fondamentaux dans la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation des statistiques des incapacités. Dans le Programme 2030, les États Membres ont affirmé être conscients que chaque pays pouvait choisir, en fonction de sa situation et de ses priorités nationales, entre plusieurs approches, stratégies, modèles et outils pour parvenir au développement durable. Dans ce contexte, il importe que les partenaires internationaux mettent au point une stratégie coordonnée sur le long terme en vue de renforcer la capacité de chaque pays de produire des statistiques fiables sur le handicap à des fins de planification et de suivi à l'échelle nationale.

4. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu des activités que différentes entités des Nations Unies mènent ou prévoient de mener dans le domaine

des statistiques des incapacités, ainsi que de celles du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, un groupe d'étude agissant sous l'égide de la Commission de statistique. Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 72.

II. Activités menées et prévues par des entités des Nations Unies

A. Division de statistique

5. Au plan international, la Division de statistique est chargée d'élaborer des normes méthodologiques internationales en matière de statistique, de collecter et de diffuser des données officielles et de fournir une assistance technique au renforcement des capacités nationales en matière de statistique. Depuis mai 2015, la Division a bénéficié du concours financier du Département australien des affaires étrangères et du commerce aux fins de la réalisation d'un programme de statistique des incapacités. Les activités que la Division mène ou prévoit de mener en la matière sont décrites ci-après.

Réunions régionales sur la mesure et les statistiques des incapacités à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements [2020]

6. En 2016 et 2017, la Division de statistique, en collaboration avec les commissions régionales, a organisé six réunions régionales dont les objectifs étaient les suivants : a) examiner les méthodes adoptées par les pays pour mesurer la population handicapée lors des recensements nationaux du cycle de 2010, notamment les problèmes rencontrés et les enseignements tirés de cette expérience ; b) étudier les stratégies de collecte des données sur le handicap aux fins du suivi des objectifs de développement durable ; c) mettre en commun les données d'expérience nationales entre les pays participants et faciliter la coopération intrarégionale en vue de renforcer les capacités nationales en matière de mesure des incapacités et d'améliorer la qualité des données aux fins du suivi des objectifs de développement durable. Jusqu'à présent, la Division a organisé les réunions suivantes : en Asie du Sud et du Sud-Est en juillet 2016, pour 19 pays ; dans les Caraïbes en septembre 2016, pour 14 pays ; en Afrique, en novembre 2016, pour 14 pays anglophones et francophones ; pour 11 pays arabophones en mars 2017 ; dans la région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale et dans les États des Balkans occidentaux en juin 2017, pour 17 pays ; et en Amérique latine en juin 2017, pour 15 pays. Le texte des exposés présentés lors des réunions régionales et les rapports qui en sont issus sont disponibles sur le site Web du programme de statistiques des incapacités à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sconcerns/disability/disab4.htm> (en anglais).

7. Les observations suivantes ont été faites lors des réunions régionales : a) des différences existent entre les pays pour ce qui est de la terminologie employée dans les questions qui sont posées pendant les recensements nationaux pour identifier la population handicapée, de la définition de la population visée, du nombre de points par question, des catégories de réponses, et de l'utilisation de questions de sélection et leur formulation ; b) plusieurs types de personnes ont répondu aux questionnaires et la population couverte par la collecte de données sur le handicap a pu varier (inclusion ou exclusion des enfants, par exemple) ; c) il existe de grands écarts entre

les régions pour ce qui est des sources utilisées pour collecter des données sur les incapacités, certaines recourant largement aux recensements, tandis que d'autres emploient plusieurs méthodes (recensements, dossiers administratifs, enquêtes) pour les établir ; d) toutes les régions ont conscience qu'il faut renforcer et exploiter la collecte de des données sur les incapacités auprès de sources administratives ; e) des pays ont reconnu que, dans le contexte du Programme 2030, les systèmes statistiques nationaux devraient produire un nombre sans précédent de statistiques, ce qui nécessiterait une « révolution des données » passant par l'exploitation de nouvelles sources et la coordination des systèmes ; f) l'absence généralisée, entre les parties intéressées des pays, de mécanismes nationaux officiels de coordination, pourtant nécessaires ; g) une pénurie générale d'experts en statistiques des incapacités au niveau national. Ce constat fait apparaître la nécessité de mettre au point des programmes globaux de développement des capacités statistiques qui permettraient de renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse, de diffusion et d'exploitation de données sur les incapacités.

Élaboration de directives méthodologiques

8. La Division de statistique, en collaboration avec les parties intéressées, entreprend d'actualiser les Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités¹, qui donnent des orientations aux organes produisant ces statistiques quant aux méthodes à suivre pour améliorer la collecte, l'établissement, la diffusion et l'exploitation de données sur les incapacités. Dans la version révisée des Directives est soulignée l'importance de mettre au point une politique nationale bien coordonnée afin de garantir une demande effective de données, d'élaborer un programme national de statistique qui permette de collecter les données nécessaires à l'établissement de politiques, d'évaluer les points qui en facilitent le fonctionnement ou au contraire y font obstacle, et d'élaborer des stratégies visant à renforcer l'analyse, l'accessibilité et l'exploitation des données sur les incapacités dans les pays. La Division a constitué un groupe d'experts chargé de réviser les Directives et organisé une réunion en juillet 2017 afin de recueillir leur avis concernant les questions et les domaines pour lesquels les Directives devaient être révisées ou améliorées². Les experts ont été sélectionnés en tenant compte de la représentation géographique afin de garantir le caractère international des Directives révisées.

Collecte et établissement de données et de métadonnées nationales sur les incapacités

9. La Division de statistique, en collaboration avec les commissions régionales, recueille auprès des organismes nationaux de statistique des données ainsi que des documents d'appui, tels que des questionnaires utilisés récemment lors de recensements ou d'enquêtes ou émanant d'autres sources administratives. À ce jour, la Division a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Les informations recueillies formeront la base de l'analyse des pratiques nationales en matière de mesures des incapacités et seront exploitées aux fins de la compilation et de la diffusion des données relatives à la prévalence et aux caractéristiques des personnes handicapées.

¹ <https://unstats.un.org/unsd/pubs/gesgrid.asp?id=269>.

² <https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/meetings/2017/new-york--disability-egm/>.

Maintenance du site Web

10. Le site Web du programme de statistique des incapacités a été mis à jour et classé stratégiquement dans la rubrique relative aux principaux programmes de travail de la Division de statistique³. Il fait office de plateforme d'échange et de partage, à l'échelle internationale, de connaissances et d'informations techniques concernant la mesure des incapacités et les statistiques y relatives. Il renvoie également vers d'autres ressources pertinentes, notamment les sites Web du secrétariat de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, de l'OMS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités.

Autres activités

11. La Division de statistique apporte des contributions de fond et coordonne celles d'autres parties prenantes aux fins de l'établissement d'un chapitre portant sur les possibilités et les difficultés relatives aux données sur les incapacités, qui figurera dans le prochain rapport phare des Nations Unies sur le handicap et le développement, à paraître en 2018, consacré à la réalisation des objectifs de développement durable par, pour et avec les personnes handicapées. Le chapitre traite des efforts entrepris par les pays pour mesurer les incapacités et dégage des stratégies de renforcement des capacités nationales afin de répondre à la demande de données nécessaires à un développement incluant le handicap.

Activités prévues

12. La Division de statistique prévoit d'organiser une deuxième réunion du groupe d'experts en juillet 2018, qui sera consacrée à l'examen du projet de version révisée des Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités. Une fois achevée, cette nouvelle version sera utilisée dans le cadre d'ateliers de formation consacrés au renforcement des capacités nationales nécessaires à la collecte des données sur les incapacités dans le respect des normes internationales fixées.

13. Des données continueront d'être recueillies auprès des pays en 2018. Le mécanisme visant à collecter des données en collaboration avec les commissions régionales a pour objet d'éviter les chevauchements, et notamment le fait que les mêmes données soient demandées à plusieurs reprises aux pays. Dans certains cas, la Division de statistique demandera directement les données aux pays.

14. La Division de statistique prévoit d'organiser davantage de réunions régionales rassemblant des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique chargés des statistiques des incapacités, des hauts fonctionnaires des institutions en charge de la politique nationale sur le handicap et des représentants d'organisations de personnes handicapées. Ces réunions auront pour principal objectif de vérifier que des mécanismes nationaux propres à la production et à l'exploitation coordonnées des données sur les incapacités aux fins de l'élaboration de politiques sont en place, d'identifier les lacunes et de mettre au point des stratégies pour renforcer les capacités nationales.

³ <http://unstats.un.org/unsd/demographic/default.htm>.

15. Le site continuera d'être développé progressivement. Actuellement, il contient à la fois des données récentes et plus anciennes, lesquelles seront soit supprimées, soit complétées par de nouvelles informations à mesure qu'elles seront disponibles.

B. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

16. Bien que tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes collectent des informations statistiques sur la situation des personnes handicapées, on constate une certaine hétérogénéité dans les critères utilisés pour mesurer les incapacités, notamment pour ce qui est de leur définition et de l'application des directives internationales, y compris le questionnaire recommandé par le Groupe de Washington. Il importe donc de renforcer les capacités des organismes nationaux de statistique et de favoriser l'harmonisation des procédures de collecte de données. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'emploie activement à améliorer la qualité et la comparabilité des données, d'une part en assurant le secrétariat technique du groupe de travail chargé de la mesure des incapacités relevant de la Conférence statistique des Amériques, et d'autre part en apportant une assistance technique en matière de mesure des incapacités aux États membres de la Commission qui en font la demande.

17. Avec l'appui de la CEPALC, le groupe de travail chargé de la mesure des incapacités a exécuté le mandat qui lui avait été confié pour la période 2014-2017. Il a notamment établi un rapport détaillant les procédures de mesure du handicap en Amérique latine et dans les Caraïbes⁴ et organisé deux ateliers régionaux, le premier consacré à l'application de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé⁵, et le deuxième à l'application du questionnaire du Groupe de Washington en vue du prochain cycle de recensements.

18. Pour la période 2018-2019, le groupe de travail a pour objectifs : a) d'améliorer la capacité technique des pays de la région de collecter et de diffuser des données sur le handicap basées sur la Classification internationale du fonctionnement, conformément aux recommandations internationales, telles que celles du Groupe de Washington, de la Division de statistique, de l'OMS, de l'UNICEF et de l'Organisation internationale du Travail (OIT), entre autres ; b) de formuler une proposition de méthode ou de concept concernant l'élaboration et l'exécution de projets statistiques destinés à produire des informations sur les incapacités dans les pays de la région ; c) de fournir des conseils techniques aux pays de la région afin qu'ils améliorent la prise en compte des incapacités lors du prochain cycle de recensements, conformément aux recommandations internationales ; d) de tisser un réseau d'entraide entre les institutions, les organismes nationaux et internationaux (y compris d'autres groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques, notamment le groupe de travail sur les recensements et le groupe de travail sur les statistiques des enfants et des adolescents), les experts, et les utilisateurs et producteurs d'informations statistiques relatives aux personnes handicapées.

19. Les activités spécifiques qui seront menées aux fins de la réalisation de ces objectifs sont les suivantes : a) la préparation de propositions de méthodes visant à appuyer l'application des recommandations internationales relatives à la mesure des incapacités lors des recensements et l'utilisation d'autres moyens de collecte de données pendant le premier semestre de 2018 ; b) l'organisation d'une réunion, à la

⁴ <https://www.cepal.org/deype/noticias/documentosdetrabajo/0/53340/LCL3860e.pdf>.

⁵ <https://www.cepal.org/deype/ceacepal/2017-CE16/DDR/CE16-GTMD-Informe-seminario1-09-2016.pdf>.

fin de 2018 ou au cours du premier trimestre de 2019, pour échanger des données d'expérience sur la mesure des incapacités, fondée sur des essais pilotes de recensement menés en 2017 et 2018 ; c) au cours du deuxième semestre de 2018, la création d'un répertoire des fonctionnaires des organismes nationaux de statistique, des bureaux, conseils ou ministères sur les incapacités chargés de produire des données dans la région, et d'un répertoire des organisations internationales ayant mis au point ou contribué à mettre au point des méthodes de mesure des incapacités. Les répertoires actualisés et d'autres documents de référence seront disponibles sur le site Web du groupe de travail chargé de la mesure des incapacités. Ces activités pourraient être menées en collaboration avec la Division de statistique, étant donné le rôle central qu'elle tient au niveau international.

20. La CEPALC fournira également une assistance technique aux États membres en vue du cycle de recensements de 2020. Elle examine actuellement les questions relatives aux incapacités qui figurent dans les questionnaires de recensement du Guatemala et de l'Argentine. Enfin, elle a conduit en décembre 2017 un atelier de formation au Costa Rica à la demande du conseil national sur le handicap (CONAPDIS), qui sera axé sur l'élaboration d'indicateurs destinés à évaluer la situation des droits des personnes handicapées du pays.

21. La CEPALC contribuera à la révision des Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités en fournissant des exemples des expériences et des bonnes pratiques nationales en Amérique latine s'agissant de l'exploitation de données administratives. Afin de recueillir les expériences des pays de la région, un séminaire en ligne sera organisé et le rapport correspondant constituera la base de cette contribution.

C. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

22. Les travaux de la CESAP sur les statistiques des incapacités s'inscrivent dans le cadre du plan de mise en œuvre de la stratégie régionale pour l'amélioration des statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique, adopté par la Commission de statistique de la CESAP à sa cinquième session en décembre 2016. Le plan de mise en œuvre donne des orientations qui permettront d'identifier les difficultés que pose le renforcement des capacités en matière de données ventilées dans le contexte des objectifs de développement durable. Plus précisément, ces orientations couvrent trois grands domaines d'activité, à savoir : a) l'instauration d'un cadre politique favorable pour maintenir la demande de statistiques démographiques et sociales à l'appui d'un développement inclusif ; b) le renforcement de la production et de la diffusion des données ; c) l'amélioration de l'accessibilité et de l'exploitation des statistiques afin d'éclairer l'analyse des politiques.

23. À sa première réunion, tenue à Bangkok du 28 août au 1^{er} septembre 2017, le Groupe directeur régional sur les statistiques démographiques et sociales a mis la dernière main à un plan de travail tenant compte des trois grands domaines d'activité. En s'attachant systématiquement à commencer par créer un cadre politique favorable et à renforcer les cadres d'indicateurs nationaux pour établir un lien essentiel entre les questions politiques et l'amélioration des données, la CESAP prévoit de définir des stratégies spécifiques et de les diffuser afin de favoriser, au niveau national, la production et l'exploitation efficaces de données sur les personnes handicapées, entre autres groupes de population. En tout premier lieu, il faut s'assurer que les données sont adaptées aux orientations prioritaires des pays en matière d'incapacités. Il faudra donc veiller à la mobilisation des organismes nationaux de statistiques et des

départements de statistique des ministères concernés, ainsi que sur celle d'autres agences nationales concernées, notamment celles chargées des questions de politique nationale en matière de handicap, des partenaires de la société civile et des organisations de personnes handicapées, pour mettre en place des systèmes de production de données sur les incapacités plus intégrées et plus complètes.

24. La Stratégie d'Incheon pour la réalisation des droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, un cadre réglementaire en place dans la région, consacre non seulement le principe du développement incluant le handicap, mais fournit en outre à la région et au reste du monde le premier ensemble d'objectifs et de cibles de renforcement de l'intégration du handicap arrêté à l'échelon régional, qui s'accompagne d'indicateurs permettant d'en suivre les progrès. L'objectif 8 de la Stratégie d'Incheon est axé sur l'amélioration de la qualité des données sur le handicap. Lors de la récente réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2013-2022), tenue à Beijing du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017 et organisée par la CESAP, en coopération avec la China Disabled Persons' Federation, les intervenants ont débattu de l'importance de produire en premier des données de base pour suivre les progrès du développement incluant le handicap. La production de données sur le handicap continue de se heurter aux mêmes obstacles, notamment la difficulté, pour les parties prenantes nationales concernées, de s'entendre sur les concepts et les définitions opérationnelles concernant les incapacités ; la nécessité de passer du modèle médical au modèle biopsychosocial pour améliorer les données sur le handicap ; et le manque de moyens nécessaires à la collecte de données. Les participants ont souligné qu'il devait impérativement y avoir une volonté politique et une mobilisation multipartite pour améliorer les données sur le handicap. En plus d'appeler à l'harmonisation de plusieurs questions et outils disponibles à l'échelle internationale pour collecter des données sur le handicap, les intervenants ont également appelé au cours de la réunion à explorer et à exploiter des sources de données nouvelles et à suivre des approches novatrices, telles que le recours aux informations géospatiales, pour améliorer la production de données sur le handicap.

25. Dans le document adopté à l'issue de la réunion, la Déclaration et le Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon, les gouvernements sont appelés à faire un état des statistiques du handicap dans les différents ministères et à élaborer et mettre en œuvre des plans d'action nationaux pour améliorer la fiabilité et la commodité d'utilisation des statistiques du handicap. Ils sont également priés d'examiner les principes d'utilisation, la raison d'être, les objectifs et les avantages des outils et instruments existants de collecte des données sur le handicap, notamment les outils mis au point par le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités et l'UNICEF pour mesurer le degré d'invalidité des enfants et pour l'enquête type sur le handicap de l'OMS. Ils sont appelés en outre à créer des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, ou à améliorer les systèmes existants, qui serviront de sources de données viables sur le handicap. Il a par ailleurs été souligné que l'affectation sur le long terme de ressources destinées à renforcer les capacités statistiques de collecte de données sur le handicap était essentielle pour améliorer ces dernières.

26. La CESAP a travaillé en étroite collaboration avec la Division de statistique pour organiser des réunions régionales et sous-régionales en Asie et dans le Pacifique. Des organismes nationaux de statistique et des agences nationales de politique sur le handicap d'Asie du Sud-Est, d'Asie du Sud et du Sud-Ouest et d'Asie du Nord-Est ont tenu des réunions en 2016, ainsi qu'en 2017 pour ceux d'Asie du Nord et d'Asie

centrale. Elles ont été l'occasion de partager les expériences, de recenser les difficultés que pose la mesure du handicap à partir de sources de données différentes, telles que le recensement de la population et du logement, et les enseignements à en tirer, et également de décider de la marche à suivre pour collecter des données sur les incapacités aux fins du suivi des objectifs de développement durable.

27. Conformément aux activités actuellement menées ou prévues pour améliorer les données sur les incapacités dans la région Asie-Pacifique énoncées ci-dessus, la CESAP continuera de collaborer avec la Division de statistique aux fins de la révision des Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités, que viendront étayer sous plusieurs aspects des études de cas et des expériences présentées lors des ateliers régionaux, et afin d'organiser une réunion ou un atelier de renforcement des capacités pour les pays de la sous-région du Pacifique, avec un objectif semblable à celui des réunions précédentes tenues en 2016 et 2017.

D. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

28. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a lancé son programme en faveur des handicapés en 2016 et mis en œuvre trois activités liées dans la région en 2016 et 2017. La première, lancée en juin 2016, a consisté à recueillir des données nationales sur le handicap grâce à un questionnaire sur les statistiques des incapacités, et à évaluer ensuite la manière dont divers outils de collecte de données étaient utilisés. Les informations recueillies ont fourni de très nombreuses données sur les personnes handicapées. En outre, il en est ressorti qu'un renforcement des capacités s'imposait afin d'améliorer plusieurs pratiques nationales de mise en œuvre. La deuxième activité était l'organisation, en collaboration avec la Division de statistique, d'une réunion du groupe d'experts sur la mesure et les statistiques des incapacités à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme mondial de recensements de la population et des logements [2020], tenue à Muscat en mars 2017. La troisième activité était l'organisation, en collaboration avec le Groupe de Washington, d'un atelier régional sur l'amélioration des statistiques des incapacités dans les pays arabes, qui s'est tenue à Casablanca (Maroc) en avril 2017. L'atelier était axé sur les meilleures pratiques de mise en œuvre du questionnaire court du Groupe de Washington, l'examen des difficultés posées par la collecte de statistiques des incapacités, et les améliorations à apporter aux pratiques de mise en œuvre du questionnaire. Ces trois activités ont débouché sur la publication d'un document technique (un guide régional pour l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données sur le handicap dans les pays arabes).

29. À l'issue des activités susmentionnées, la CESAO a publié, en collaboration avec les organismes nationaux de statistique, un bulletin en ligne sur les statistiques arabes des incapacités en chiffres (2017), fondé sur des données nationales issues de différentes sources et harmonisées autant que possible pour en faciliter l'analyse à l'échelle de la région. Le bulletin dresse une comparaison chiffrée de la situation des personnes handicapées et de celle des personnes valides. Il sera mis à jour périodiquement à mesure que les pays collecteront davantage de statistiques en la matière. Le nombre de domaines abordés est appelé à croître en vue de permettre, à terme, une analyse plus approfondie.

30. En collaboration avec le Groupe de Washington, la CESAO a élaboré le premier guide régional visant à améliorer la collecte et l'analyse de données sur le handicap dans les pays arabes grâce à l'utilisation du questionnaire établi par le Groupe de

Washington. Ce guide a pour objet d'améliorer la collecte, l'analyse et la disponibilité des données sur les personnes handicapées en donnant des orientations pour harmoniser la mise en œuvre du questionnaire du Groupe de Washington et des indicateurs connexes. Il est divisé en six chapitres et porte sur les sujets suivants : a) le rôle des statistiques des incapacités dans l'analyse des cadres politiques ; b) le concept de handicap et ses implications pour la mise au point de mesures visant à collecter des données sur le handicap ; c) les outils de collecte de données sur le handicap du Groupe de Washington ; d) la mise en œuvre des questions et des meilleures pratiques du Groupe de Washington relatives à la collecte de données ; e) la mesure de la prévalence et l'analyse des données sur le handicap ; f) le résumé des expériences de la région arabe en matière de collecte de données et les recommandations tendant à améliorer les méthodes de collecte de données et à recenser la majeure partie des personnes handicapées.

E. Organisation mondiale de la Santé

31. L'OMS travaille depuis longtemps à l'analyse et à la mesure des incapacités et un cap important a été franchi avec l'adoption de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé par l'ensemble de ses États membres à la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, en 2001 (résolution WHA54.21). L'OMS a pris part à la mesure du fonctionnement et des incapacités dans le cadre de plusieurs campagnes de collecte de données, notamment : a) l'analyse de l'enquête multipays ; b) l'Enquête sur la santé dans le monde ; c) l'étude sur le vieillissement et la santé des adultes dans le monde (SAGE) ; d) le Disability Assessment Schedule 2.0, un outil de mesure de l'incapacité. L'OMS aide actuellement les États membres à recueillir des données sur les incapacités et le fonctionnement au niveau de la population à l'aide de l'enquête modèle sur le handicap, qui est menée auprès des ménages.

Enquête modèle sur le handicap

32. L'enquête modèle sur le handicap a été élaborée par l'OMS et la Banque mondiale en 2012, en collaboration avec un ensemble de parties prenantes d'autres organisations internationales, d'éminents chercheurs, de personnes handicapées et d'associations représentatives afin d'aider les États membres de l'OMS à mettre en place et à renforcer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des incapacités, comme l'avait demandé l'Assemblée mondiale de la Santé en 2013 dans sa résolution sur le handicap (WHA66/9) et le plan d'action mondial de l'OMS relatif au handicap 2014-2021, adopté par 194 États membres à la soixante-septième Assemblée mondiale de la Santé, en 2014. L'enquête modèle sur le handicap a été conçue de manière à recenser les obstacles et les besoins qui restent à satisfaire et à aider à trouver des solutions, à formuler des politiques et des stratégies nationales fondées sur la connaissance des faits en matière de handicap et à évaluer les progrès réalisés par les États parties en ce qui concerne les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

33. L'enquête modèle sur le handicap, qui repose entièrement sur la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, part du principe que l'incapacité est le résultat de l'interaction entre, d'une part, l'état de santé et, d'autre part, le milieu physique, artificiel, psychologique et socio-politique dans lequel une personne évolue. Une incapacité n'est donc pas seulement une caractéristique

individuelle liée à un problème de santé et à des déficiences, mais une expérience qui se caractérise généralement par des contraintes de fonctionnement dans de multiples aspects de la vie, comme des problèmes liés à la mobilité, à la prise en charge de sa propre santé, à la communication ou au travail, selon les incidences qu'ont les incapacités et les problèmes de santé sur une personne dans son environnement quotidien.

34. L'enquête modèle représente en outre le handicap, conformément à la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, selon une échelle progressant d'un niveau faible ou inexistant d'incapacité à un niveau très élevé. Le handicap est donc une question de degré : toute personne souffrant d'un problème de santé ou d'un état de santé déclinant en raison de son âge connaîtra une incapacité dans une certaine mesure à un moment de sa vie.

35. Afin de comprendre et définir le handicap de manière exhaustive, l'enquête modèle comporte trois modules principaux : les facteurs environnementaux (notamment les obstacles rencontrés et les besoins à satisfaire), le fonctionnement et l'incapacité, et l'état de santé et la capacité. Cinq modules supplémentaires donnent des informations sur des indicateurs utiles : caractéristiques socio-démographiques, passé professionnel et prestations sociales, utilisation des soins de santé, et bien-être et autonomisation.

36. L'élaboration de l'enquête modèle a nécessité une phase préparatoire d'un an visant à éclairer la sélection des domaines et des questions : 179 enquêtes sur la santé et le handicap réalisées dans le monde depuis 2001 ont été réunies et mises en correspondance avec la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, et les données de certaines d'entre elles ont été analysées. L'avant-projet de l'enquête modèle a ensuite été examiné lors d'une réunion d'experts tenue en décembre 2012, à laquelle ont participé 28 acteurs internationaux venus de 20 pays. La version alpha qui en a découlé a ensuite été soumise à trois cycles de tests cognitifs (entre 2013 et 2015) dans divers pays et dans plusieurs langues. Deux grandes études pilotes ont été menées, au Cambodge (2014) et au Malawi (2015), pour contrôler la validité structurelle des échelles d'incapacité et la performance globale de l'outil.

37. Deux versions de l'enquête modèle sont actuellement disponibles : une version autonome, idéale pour une enquête axée sur les incapacités, et une version courte pouvant être utilisée comme modèle à intégrer dans des enquêtes auprès des ménages existantes.

38. Le module court de l'enquête modèle a été mis au point en 2016 au terme d'une analyse minutieuse des données tirées d'études pilotes et d'enquêtes nationales, de consultations avec des experts internationaux et d'échanges avec des personnes handicapées, afin de satisfaire aux besoins des États membres qui demandaient une version qui puisse être intégrée dans des enquêtes auprès des ménages existantes et menées régulièrement, par exemple les enquêtes sur la population active ou sur le niveau de vie et les dépenses. La version courte permet un suivi continu de la répartition des incapacités dans une population donnée et une ventilation des indicateurs par niveau d'incapacité, selon les besoins dans le contexte des objectifs de développement durable.

39. En 2015, des enquêtes consacrées aux incapacités ont été menées au niveau national au Chili et à Sri Lanka à l'aide de l'enquête modèle. En 2017, l'enquête modèle a ensuite été réalisée au niveau national aux Philippines et au Qatar. Au niveau local, l'enquête modèle a également été conduite au Cameroun en 2016 (région de

l'Adamaoua) et au Pakistan en 2017 (province du Baloutchistan), et testée à Doubaï (Émirats arabes unis) dans la perspective de sa réalisation complète en 2018. La version courte de l'enquête modèle sera utilisée en 2018 en Inde, en République démocratique populaire lao et au Tadjikistan au moyen d'une plateforme de collecte de données existante.

40. L'OMS fournit aux États membres un appui technique tout au long de la réalisation de l'enquête, une attention particulière étant accordée aux stratégies de développement des capacités à long terme des organismes nationaux ou régionaux de statistique. Par exemple, la méthode employée par l'OMS pour analyser les données sur les incapacités et créer des échelles d'incapacité s'appuyant sur des propriétés établies a déjà été appliquée à d'autres enquêtes par l'institut national de la statistique du Chili. Des stages destinés aux enquêteurs et des ateliers sur l'analyse des données ont été organisés jusqu'à présent dans les pays suivants : Cambodge, Chili, Émirats arabes unis, Oman, Panama, Pakistan, Philippines, Qatar et Sri Lanka. La documentation relative à l'enquête modèle, notamment les questionnaires et un manuel de l'enquêteur, est disponible à l'adresse <http://www.who.int/disabilities/data/mds/en/> (en anglais) ou sur demande.

41. Les versions longue et courte de l'enquête modèle permettent la ventilation, par situation au regard du handicap, de toutes les autres données présentant un intérêt, telles que celles portant sur l'emploi, le revenu et le niveau d'éducation. Elles permettent aussi une ventilation du même ordre par gravité de l'incapacité. Quand la version courte de l'enquête modèle est intégrée dans d'autres enquêtes, comme celles sur la population active, le niveau de vie ou plusieurs thèmes, elle permet de comparer directement les données entre des personnes ayant une incapacité, quel que soit son degré, et celles qui n'en ont pas. L'enquête modèle permet en outre aux pays d'aller au-delà de la ventilation et de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en déterminant quelles sont les politiques et mesures programmatiques qui sont les mieux à même de réduire les inégalités, et en suivant les résultats de ces politiques au fil du temps.

Activités prévues

42. En 2018, des ateliers à l'intention des organismes de statistique, des autorités sanitaires et des bureaux de pays et bureaux régionaux de l'OMS sont prévus dans les six régions mondiales de l'OMS. Ils visent à faire connaître l'enquête modèle et à encourager l'utilisation de la version autonome en tant qu'enquête consacrée aux incapacités ainsi que de la version courte en tant que module sur les incapacités, en particulier compte tenu de la nécessité de ventiler les indicateurs des objectifs de développement durable par incapacité.

43. Toujours en 2018, l'OMS s'associera à des événements organisés à Sri Lanka, aux Philippines, au Qatar et aux Émirats arabes unis afin de présenter officiellement les conclusions de l'enquête modèle aux autorités nationales, aux organisations de défense du handicap et d'aide aux personnes handicapées, aux universitaires, aux chercheurs et aux médias. Ces événements sont conçus pour faciliter l'intégration des résultats des enquêtes modèles dans l'élaboration de stratégies et politiques nationales en matière d'incapacité fondées sur la connaissance des faits.

44. L'OMS utilise régulièrement les Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités, les recommande aux pays et s'engage à collaborer avec la Division de statistique en vue de leur révision en 2018.

III. Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités

45. Le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités, créé en 2001 en tant que groupe d'étude relevant de la Commission de statistique, a tenu sa première réunion en 2002. Le Groupe a été créé en réponse à l'urgente nécessité de disposer de statistiques sur les incapacités qui soient de meilleure qualité et comparables sur le plan international. L'objectif principal du Groupe est de fournir des informations de base sur les incapacités, qui soient comparables entre les pays. À l'heure actuelle, le Groupe compte plus de 130 pays membres et 10 membres affiliés. Il a tenu au total 17 réunions annuelles selon un système de roulement régional visant à faciliter la participation de tous les pays membres. La réunion de 2016 s'est tenue à Pretoria sous l'égide de l'institut national sud-africain de la statistique (Statistics South Africa), et la réunion de 2017 s'est tenue à Sydney (Australie) sous les auspices conjointes de l'institut national australien de la statistique (Australian Bureau of Statistics) et du Département australien des affaires étrangères et du commerce. La section suivante du présent rapport passera brièvement en revue les réalisations du Groupe de Washington, en insistant sur les travaux réalisés depuis son dernier rapport à la Commission, en 2016.

46. À ce jour, le Groupe de Washington a mis au point un questionnaire court et un questionnaire complet et, en collaboration avec l'UNICEF, il a élaboré un module sur le fonctionnement des enfants. Les deux questionnaires ont été conçus pour être intégrés aux recensements ou aux enquêtes. Les travaux se poursuivent pour mettre au point un module sur l'éducation inclusive en collaboration avec l'UNICEF, ainsi que sur les incapacités et l'emploi en collaboration avec l'OIT. On trouvera ci-après des informations sur ces outils. Plus récemment, le Groupe s'est employé à renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données sur les incapacités au niveau des pays et des régions. Avec l'aide financière du Gouvernement australien, le site Web du Groupe a été repensé afin d'en optimiser l'accessibilité ; il comprend désormais des documents à jour, une section « foire aux questions » et propose un nombre croissant de blogues dont l'objectif est d'aider les personnes chargées de collecter des données et les utilisateurs de données à adopter les questionnaires et à analyser les données qui en découlent. En outre, toujours avec l'aide financière de l'Australie, le Groupe a mis en place des ateliers, régionaux notamment, axés sur l'application des outils de collecte de données du Groupe. On trouvera de plus amples informations sur le Groupe de Washington et la logique, l'élaboration, la mise à l'essai et l'utilisation de l'ensemble de ses outils à l'adresse suivante : www.washingtongroup-disability.com (en anglais).

Questionnaire court du Groupe de Washington

47. Le questionnaire court du Groupe de Washington est un ensemble de six questions visant à repérer (dans un recensement ou une enquête) les personnes handicapées, notamment celles qui sont davantage exposées que la population générale à un risque de restriction à la participation en raison de difficultés dans six domaines de fonctionnement fondamentaux, en l'absence d'aménagements adéquats (voir : www.washingtongroup-disability.com/washington-group-question-sets/short-set-of-disability-questions/). Pour chaque question, les réponses sont échelonnées selon quatre niveaux : aucune difficulté, quelques difficultés, beaucoup de difficultés ou impossible. Grâce aux six questions et aux quatre catégories de réponse, il est possible d'estimer le niveau de fonctionnement dans chaque domaine ou dans des combinaisons différentes de domaines. Il convient d'utiliser cet outil parallèlement à d'autres activités de collecte de données, c'est-à-dire en intégrant le questionnaire

court dans une enquête plus vaste ou un formulaire d'inscription afin de pouvoir ventiler des indicateurs de résultat (statut professionnel, niveau d'éducation, etc.) par situation au regard du handicap.

48. Les questions peuvent aussi être regroupées afin de créer un ensemble d'indicateurs de situation au regard du handicap présentant différents niveaux de capacité fonctionnelle suivant le choix de seuils définis. Le questionnaire court se prête particulièrement à la ventilation des objectifs de développement durable. Il crée une distinction intuitive, bien comprise et comparable sur le plan international entre les personnes sans incapacités et celles qui ont une incapacité, c'est-à-dire les personnes qui se heurtent à de grandes difficultés ou qui sont en situation d'incapacité dans au moins un des six domaines de fonctionnement fondamentaux. Le simple ajout du questionnaire à une enquête existante permet la ventilation de tous les indicateurs générés par cette enquête.

49. Depuis son adoption, en 2006, le questionnaire court du Groupe de Washington a été :

- Utilisé dans des recensements ou enquêtes dans plus de 80 pays ;
- Mis en avant par des programmes d'aide internationale (Ministère britannique du développement international et Département australien des affaires étrangères et du commerce) en tant que moyen de collecte de données sur les incapacités dans tous les programmes et projets ;
- Présenté comme un moyen de collecte de données sur les incapacités dans les Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (rev. 3) et les Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020 de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ;
- Inclus dans les programmes d'enquêtes démographiques et sanitaires de l'Agence des États-Unis pour le développement international et dans l'enquête en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF ;
- Inclus dans 70 enquêtes organisées sous l'égide de la Banque mondiale ;
- Adopté par la CESAP comme moyen de recenser les personnes handicapées afin d'établir les indicateurs de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » ;
- Adoptée par l'initiative P20 de l'organisation Development Initiatives, qui vise à suivre les progrès des 20 % les plus pauvres de la population mondiale.

50. Le questionnaire court du Groupe de Washington a été validé ou recommandé pour permettre la ventilation des données par situation au regard du handicap dans le cadre des objectifs de développement durable, notamment :

- Dans des déclarations conjointes faites par des organismes des Nations Unies : UNICEF, OIT, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; des associations internationales de défense des personnes handicapées (International Disability Alliance et International Disability and Development Consortium) ; le Département australien des affaires étrangères et du commerce ; la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées aux quatrième (Genève, novembre 2016) et cinquième (Ottawa, mars 2017) réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de

l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;

- Dans le communiqué de la réunion du réseau Global Action on Disability (2 et 3 mars 2017, Berlin) ;
- Par la Commission de statistique, dans son rapport sur les travaux de la quarante-huitième session [décision 48/109 sur les statistiques sociales, par. g] ;
- Par 25 États Membres dans une déclaration faite à la dixième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

51. Le questionnaire court du Groupe de Washington a été utilisé par :

- Des organismes des Nations Unies (HCDH, UNICEF, OIT, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes), ainsi que la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ;
- Des ONG internationales : Handicap International, Sightsavers, CBM-International ;
- Le milieu universitaire.

Questionnaire complet du Groupe de Washington

52. Étant donné que le questionnaire court du Groupe de Washington avait été conçu pour être intégré à des recensements, il se devait d'être bref. Ainsi, il permet de recenser la plupart des personnes handicapées mais pas toutes, notamment pas les personnes qui ont un handicap psychosocial.

53. Le questionnaire complet comprend des domaines qui ne pouvaient pas être inclus dans le questionnaire court et permet d'obtenir davantage d'informations dans certains domaines couverts par le questionnaire court et sur l'utilisation d'appareils fonctionnels d'aide à la mobilité, pour évaluer le fonctionnement.

54. Outre les six domaines couverts dans le questionnaire court, le questionnaire complet porte aussi sur les domaines de fonctionnement suivants : affect (anxiété et dépression), douleur, fatigue et fonctionnement de la partie supérieure du corps. Tout comme pour le questionnaire court, les questions du questionnaire complet proposent une échelle de réponses permettant de qualifier le niveau de fonctionnement de chaque domaine. Les domaines peuvent aussi être regroupés pour créer des indicateurs de situation au regard du handicap exprimant différents niveaux de difficulté de fonctionnement.

Module du Groupe de Washington et de l'Organisation internationale du Travail sur les incapacités et l'emploi

55. Au cœur du programme de l'OIT pour un travail décent se trouve la promotion de l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi. Dans la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, il est dit que diverses formes d'égalité et de non-discrimination doivent être considérées comme des questions transversales aux objectifs stratégiques de travail décent.

56. Il n'y a souvent pas assez de données suffisamment détaillées et récentes à disposition sur la situation de l'emploi des personnes handicapées pour pouvoir donner suite à la volonté de mesurer et de suivre l'efficacité et les incidences des législations, programmes ou politiques nationaux visant à promouvoir l'égalité des chances et de traitement dans l'emploi. Il est nécessaire d'entreprendre des activités de grande ampleur pour développer la capacité nationale à entreprendre de nouvelles initiatives de collecte de données et à augmenter la fréquence des collectes. Aussi le Groupe de Washington et l'OIT ont-ils travaillé de concert pour produire un module sur les incapacités et l'emploi pouvant être intégré dans les enquêtes sur la population active. Ce module a été conçu pour être aussi concis que possible tout en produisant un ensemble d'indicateurs utiles sur les incapacités et l'emploi.

57. Ce module, qui fait actuellement l'objet de tests cognitifs, couvre les points suivants :

- Recensement des incapacités (questionnaire court du Groupe de Washington, auquel s'ajoutent deux questions sur la mobilité du haut du corps axées sur la capacité à soulever des objets et à utiliser la main et les doigts), date à laquelle l'incapacité a commencé à se manifester et entraves aux activités professionnelles ;
- Logement ;
- Attitudes ;
- Protection sociale (prestations en espèces ou en nature liées à l'incapacité).

Module du Groupe de Washington et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur le fonctionnement des enfants

58. Principale organisation de défense des droits des enfants, l'UNICEF joue un rôle de premier plan au niveau international pour fournir des données actualisées et de grande qualité sur le bien-être des enfants, l'accent étant particulièrement mis sur les plus vulnérables. À partir de 2000 et jusque dans le milieu de la décennie, pour satisfaire au besoin de données comparables sur les enfants handicapés, l'UNICEF en a dans un premier temps appuyé la collecte au moyen de l'enquête en grappes à indicateurs multiples.

59. Le Groupe de Washington a établi qu'il fallait créer un questionnaire consacré à la mesure du fonctionnement des enfants afin d'étudier les aspects du développement de l'enfant qui avaient été négligés dans les méthodes précédentes. Pour tenir compte de la situation unique des enfants, le Groupe de Washington, en collaboration avec l'UNICEF, a entrepris de mettre au point un module distinct qui s'intéresserait spécifiquement à leur fonctionnement.

60. Le questionnaire du module sur le fonctionnement des enfants suit les mêmes principes que les questionnaires court et complet du Groupe de Washington : il définit l'incapacité au moyen d'une série de questions sur les difficultés de fonctionnement susceptibles de restreindre la participation d'un enfant dans un environnement non aménagé. Le module est constitué de deux sous-modules : l'un concernant les enfants de 2 à 4 ans, et l'autre concernant les enfants de 5 à 17 ans. Les domaines de fonctionnement concernent la vue*, l'ouïe*, la marche*, la communication*, l'apprentissage* et la mémoire, l'autonomie (pour se nourrir et s'habiller), le

fonctionnement du haut du corps*, le comportement*, les émotions (anxiété et dépression), l'attitude face au changement, la concentration, le jeu* et les relations⁶.

61. Le cas échéant, les domaines du module sur le fonctionnement des enfants font écho à ceux du questionnaire court ou du questionnaire complet du Groupe de Washington, mais les questions sont formulées différemment, afin qu'elles soient adaptées aux enfants. C'est la mère de l'enfant ou, si la mère n'est plus en vie ou si elle ne vit pas avec l'enfant, la personne qui s'en occupe principalement qui doit de préférence répondre au questionnaire.

62. Lancé en octobre 2016, le module sur le fonctionnement des enfants est actuellement disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais, russe et vietnamien. Avec le questionnaire court du Groupe de Washington (pour la population âgée de 18 ans et plus), ils ont été intégrés dans l'enquête en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF (voir aussi ci-dessous). L'UNICEF a animé des ateliers régionaux de renforcement des capacités à l'appui de la production de statistiques sur les incapacités concernant les enfants.

63. L'utilisation du module sur le fonctionnement des enfants sous forme de données ventilées par situation au regard du handicap a été validée ou recommandée dans le cadre des objectifs de développement durable, notamment :

- Dans des déclarations conjointes faites par des entités des Nations Unies (UNICEF, OIT, HCDH et ONU-Femmes) ; des associations internationales de défense des personnes handicapées (International Disability Alliance et International Disability and Development Consortium) ; le Département australien des affaires étrangères et du commerce ; la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées aux quatrième (Genève, novembre 2016) et cinquième (Ottawa, mars 2017) réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ;
- Dans le communiqué de la réunion du réseau Global Action on Disability (2 et 3 mars 2017, Berlin).

Module d'enquête du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Groupe de Washington sur l'éducation inclusive

64. Afin d'appuyer la promotion du droit à l'éducation des enfants handicapés grâce à des données comparables d'un pays à l'autre, l'UNICEF et le Groupe de Washington travaillent à l'élaboration d'un module d'enquête sur l'éducation inclusive permettant d'évaluer l'environnement et la participation scolaires. Ce questionnaire a pour objectif de fournir des informations permettant d'éclairer les politiques, de mettre à disposition une synthèse statistique des influences environnementales sur la participation à l'école et de diagnostiquer les principales problématiques qui peuvent faire l'objet d'un suivi. Les questions sont axées sur l'éducation dans un cadre formel (c'est-à-dire ni scolarisation à domicile, ni enseignement individualisé), et sont conçues de manière à rendre compte de l'interaction entre le participant et son environnement en obtenant de ses parents des réponses aux questions dans trois domaines de participation.

⁶ Les domaines suivis d'un astérisque s'appliquent aux enfants de 2 à 4 ans ; tous les domaines, à l'exception du jeu et du fonctionnement du haut du corps, s'appliquent aux enfants de 5 à 17 ans.

65. La première partie du questionnaire s'adresse à la population générale adulte, l'objectif étant de comprendre les attitudes à l'égard de l'éducation de tous les enfants et en particulier des enfants handicapés. La deuxième partie s'adresse aux personnes qui s'occupent des enfants scolarisés. Elle comprend des questions qui évaluent la nécessité de l'accessibilité à l'espace physique, le programme scolaire et d'autres aspects de l'environnement scolaire, comme la présence des enseignants, l'existence de sanitaires et l'accès aux activités sociales. La dernière partie s'intéresse aux enfants non scolarisés et cherche à mieux comprendre les obstacles à la scolarisation, notamment en matière de sécurité, de transport, d'accessibilité du programme scolaire et de coût.

66. Depuis 2013, le module est soumis à plusieurs cycles de tests cognitifs et de révision et sa version définitive devrait être prête en 2018.

Renforcement des capacités

67. À ce jour, des ateliers de mise en œuvre se sont tenus à Nadi (Fidji) pour la région Pacifique ; à Casablanca (Maroc) pour l'Asie de l'Ouest ; à Rome au niveau mondial ; à Port of Spain pour les Caraïbes ; à Mexico pour l'Amérique latine. Au total, 54 pays ont assisté et participé à ces ateliers. Des ateliers supplémentaires sont prévus pour l'Asie du Sud-Est, l'Asie centrale et l'Afrique en 2018, avec l'appui financier du Département australien des affaires étrangères et du commerce. Le Groupe de Washington et l'UNICEF ont cofinancé des ateliers axés sur les incapacités des enfants en Tunisie ; à Genève (pour l'Europe et l'Asie centrale) ; à New York (pour l'Amérique latine et les Caraïbes) ; à New York (pour l'Asie orientale et le Pacifique, l'Asie du Sud, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et l'Afrique orientale et australe) ; à Dakar (pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et l'Afrique orientale et australe). Deux ateliers ont été spécialement organisés pour les associations de personnes handicapées. Le Groupe de Washington continue d'apporter son aide et ses conseils au moyen de webinaires et par téléphone et courriel, selon les souhaits et les besoins.

68. Les ateliers régionaux tenus jusqu'à présent ont révélé le besoin de mettre en avant la dimension régionale des statistiques sur les incapacités. Bien que la meilleure façon d'organiser les intérêts régionaux n'ait pas encore été définie, le Groupe de Washington est en discussion avec des pays et des groupes régionaux pour déterminer comment répondre au mieux au besoin de perfectionnement en matière de statistiques sur les incapacités. Le guide élaboré dans le cadre de l'atelier de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale est une des manières de mettre en avant la dimension régionale. D'autres régions ont fait part de leur souhait d'élaborer leur propre guide et de développer la communication et la collaboration en interne. Dans l'année à venir, le Groupe réfléchira aux moyens de renforcer davantage les capacités régionales.

Activités prévues en 2018

69. Au cours des deux prochaines années, le Groupe de Washington prévoit de poursuivre ses activités de renforcement des capacités et d'élaboration de nouveaux modules. Les activités suivantes seront entreprises par les quatre groupes de travail existants : analyse et diffusion, fonctionnement des enfants, fonctionnement psychosocial et données administratives. Les activités consisteront à :

- Poursuivre la mise au point des orientations relatives à l'analyse et à la présentation des données recueillies à l'aide des outils de collecte de données

du Groupe de Washington en mettant l'accent sur des sujets d'analyse plus généraux ;

- Établir sous leur forme définitive et diffuser les directives et manuels destinés aux enquêteurs concernant la mise en œuvre du module sur le fonctionnement des enfants ;
- Poursuivre l'élaboration du module sur l'éducation inclusive :
 - Poursuite de l'analyse des données des tests cognitifs et proposition de révisions fondées sur les résultats du test ;
 - Poursuite des tests cognitifs et des essais en conditions réelles ;
 - Mise au point de la version définitive du module ;
 - Élaboration de documents d'orientation sur la mise en œuvre ;
- Poursuivre l'élaboration du module sur les incapacités dans la perspective des enquêtes sur la population active ;
- Poursuivre le travail sur la mesure du fonctionnement psychosocial et mettre au point de nouveaux outils en cas de besoin ;
- Réfléchir à la faisabilité de la collecte d'informations sur les incapacités s'appuyant sur les systèmes de données administratives ;
- Poursuivre l'organisation d'ateliers régionaux pour faciliter l'intégration de l'enquête courte du Groupe de Washington dans les recensements et les enquêtes de suivi de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et des objectifs de développement durable ;
- Collaborer avec des partenaires sur des projets d'intérêt commun.

70. Le Groupe de Washington diffuse le résultat de ses travaux à l'échelle mondiale sur son site Web (<http://www.washingtongroup-disability.com>) et dans des publications scientifiques.

IV. Conclusions

71. L'examen des rapports des diverses parties prenantes sur leurs activités en cours et prévues, tant au niveau régional qu'international, fait ressortir qu'il importe d'assurer une coordination et une collaboration adéquates afin de donner suite comme il se doit aux principales préoccupations des régions et des pays qui les composent. De plus, ces activités doivent tenir pleinement compte des besoins immédiats et à court terme des pays pour procéder à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en travaillant sur une stratégie à moyen et long terme visant à renforcer la capacité statistique des pays afin qu'ils soient en mesure de collecter des statistiques exploitables sur les incapacités et de les utiliser pour définir leurs politiques nationales.

V. Questions à examiner

72. La Commission souhaitera peut-être :

- a) **Exprimer son opinion sur les réalisations des organismes des Nations Unies, notamment la Division de statistique, les commissions régionales et l'OMS**

et approuver les activités prévues par ceux-ci, telles que décrites dans le présent rapport ;

b) Approuver la création d'un groupe d'experts sur la révision des Directives et principes pour l'établissement de statistiques sur les incapacités ;

c) Exprimer son opinion sur les réalisations du Groupe de Washington et approuver les activités prévues par celui-ci, notamment le renforcement des capacités régionales, telles que décrites dans le présent rapport ;

d) Donner des conseils sur les moyens de procéder à la ventilation des données par situation au regard du handicap, en particulier dans le cadre des objectifs de développement durable ;

e) Donner des conseils sur les mécanismes de coordination les plus efficaces pour les activités relatives aux statistiques sur les incapacités au niveau international, tant sur le court terme que sur le long terme.
